

« Éditorial : féminisme et contrôle pénal, de la théorie à la pratique »

Louise L. Biron

Criminologie, vol. 25, n° 1, 1992, p. 3-4.

Pour citer ce document, utiliser l'information suivante :

URI: http://id.erudit.org/iderudit/017312ar

DOI: 10.7202/017312ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

FÉMINISME ET CONTRÔLE PÉNAL, DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE Louise L. Biron*

Il y a neuf ans, soit en 1983, la revue Criminologie publiait son premier numéro sur les femmes. Il s'intitulait Les femmes et la justice pénale.

La lecture du présent numéro permet de constater que l'articulation de cette question a franchi un bond prodigieux en moins de dix ans. Le décalage est étonnant et les changements se font sentir à plus d'un niveau. De fait, les questions laissées sans réponse, les affirmations empreintes de prudence, un tâtonnement conceptuel sans issue apparente semblaient marquer les textes de cette période.

Il est maintenant possible d'identifier l'apport très net de la pensée féministe et ce, tant au plan législatif et pénal qu'à celui des paradigmes. En effet, depuis une dizaine d'années, cette pensée, quelle que soit son orientation d'ailleurs, a dominé la scène et marqué de façon irréversible l'ensemble de la production sur la question des femmes en criminologie. Il s'ensuit que les formulations prennent un ton plus incisif et que les solutions proposées nous plongent dans un univers à la fois plus complexe et plus riche.

Plus complexe, parce que les voix qui se font entendre reflètent les ambiguïtés inhérentes à des discours qui se veulent tantôt empreints de principes de justice, tantôt orientés vers des modèles d'aide et de soutien (Daly, 1989). Complexe, parce que les points de vue épistémologiques s'affrontent et qu'aucun ne permet, à la satisfaction générale, de rendre compte de la réalité des femmes. Complexe aussi, parce que les principes qui guident la réflexion sont interpellés par des impératifs d'intervention et d'action que commande la situation actuelle des femmes.

Paradoxalement, cette complexité alimente le débat en lui apportant une densité et une ouverture qui l'enrichissent. Les analyses subtiles sur la question du genre, par exemple celle d'Edwards (1989), l'éclatement de modèles traditionnels favorisant l'introduction de nouvelles variables et permettant une élaboration conceptuelle plus diversifiée, ou encore des approches méthodologiques moins axées sur le seul

^{*} Professeure, École de criminologie, Université de Montréal, case postale 6128, succ. « A », Montréal (Québec) H3C 3J7.

4 CRIMINOLOGIE

recours au quantitatif, voilà autant d'éléments qui concourent à élargir le champ de la criminologie.

Les articles présentés dans ce numéro s'inscrivent d'emblée dans une perspective féministe exprimée ou latente et contribuent par leur diversité à enrichir ce courant.

BIBLIOGRAPHIE

- DALY K. (1989), «Criminal Justice Ideologies and Practices in Different Voices: Some Feminist Questions about Justice», *International Journal of the Sociology of Law*, vol. 17, pp. 1-18.
- EDWARDS A. E. (1989), Sex/Gender, Sexism and Criminal Justice: Some Theoretical Considerations », International Journal of the Sociology of Law, vol. 17, pp. 165-184.